

Règlement Vide Grenier MSF

Cette journée est rendue possible grâce à des bénévoles qui se relaient tout au long de la journée pour accompagner exposants et visiteurs. Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

ORGANISATION GENERALE :

Organisateur : Le club Mouilleron Sport Football

Horaires : Installation des exposants entre 6h30 et 7h30. Ouverture au public est de 8h00 à 17h00. Les exposants devront avoir libérés leur emplacement au plus tard à 18h00.

Restauration : L'éts Plateau d'Auguste Cafétéria (galerie marchande hyper U) est à votre service : vente à emporter - bar - restauration rapide et vous offre : 1 CAFE à prendre de 07h45 à 14h00 par remise d'un bon transmis lors de votre installation. Des toilettes sont à votre disposition chez notre partenaire Plateau d'Auguste.

INSCRIPTION :

Le vide grenier est ouvert à tous les particuliers et à 20 professionnels maximum en rapport direct avec un vide grenier et après accords des organisateurs. L'inscription en ligne est à privilégier. Les inscriptions seront closes le jeudi 12 juin 2025 à 23h.

Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription en particulier les informations relatives à leur pièce d'identité. L'ensemble de ces informations est destiné au registre des vendeurs suivant la réglementation (art. R. 310-9 du Code de commerce et 321-7 du Code pénal). Ces informations seront transmises à la Préfecture.

A ce titre, chaque personne inscrite sur le registre doit correspondre à la personne qui participe à la manifestation. La rétro cession ou la sous location d'emplacement est formellement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant (sans remboursement). L'exposant atteste sur l'honneur les informations transmises lors de l'inscription et déclare sur l'honneur:

- Ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de cette nature dans l'année y compris celle-ci.

L'inscription sera considérée comme définitive après complétude du formulaire en ligne + paiement + transmission de la pièce d'identité valide + validation du règlement. Les exposants devront se munir de leur pièce d'identité et de leur attestation de vente transmis par mail après leur inscription et les présenter à l'entrée du vide grenier le 15 juin 2025 afin d'accéder à leur emplacement.

EMPLACEMENT ET TARIF : Le prix de l'emplacement 2.50m (largeur d'une place de parking) est fixé à : 10€. Les emplacements sont attribués exclusivement par l'organisateur et ne peuvent être contestés. Ils sont communiqués uniquement le Jour J à l'arrivée des exposants. L'exposant devra amener l'intégralité de son matériel, aucune table ne sera fournie. Aucun branchement électrique n'est possible. Les exposants s'engagent à rendre leur emplacement propre et débarrasser de tous objets ou déchets. Merci de prévoir sacs poubelles et cendrier pour les fumeurs. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

ABSENCE / ANNULATION / REMBOURSEMENT : Toute inscription à la manifestation est définitive. En aucun cas le club Mouilleron Sport football ne sera tenu de rembourser les frais d'inscription en cas d'absence de l'exposant. Les emplacements non occupés après 08h00, pour quelque raison que ce soit y compris les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, canicule etc...), seront considérés comme abandonnés. Ils ne donneront droit à aucun remboursement. L'organisateur se réserve donc le droit de les remettre en vente. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure.

VEHICULE / PARKING : Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur la plage de 8h à 18h00. Après déchargement, les véhicules devront être stationnés sur les zones prévues à cet effet. En cas de non-respect du règlement, les véhicules sont susceptibles d'être verbalisés selon la loi en vigueur.

MARCHANDISES / RESPONSABILITES : Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets usagés ce qui exclut la revente d'objets confiés par un commerçant. La vente de produits dangereux, d'armes (même factices ou de collections), d'animaux vivants, de produits incendiaires ou inflammables, de CD ou DVD ou jeux gravés ou copiés, est strictement interdite. Nous vous rappelons qu'aucun commerce alimentaire n'est accepté. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par les organisateurs. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

LITIGES : Pour tout litige non prévu par les clauses du présent règlement, l'organisateur prendra les décisions qui s'imposeront. Les propos et comportements de nature à troubler l'ordre public sont interdits sur le vide-grenier. Les chiens doivent être tenus en laisse. Tout acte, geste ou parole susceptible d'entraver le bon fonctionnement du vide-grenier pourra donner lieu à l'expulsion ou l'interdiction d'accès au vide-grenier en cours et à venir. Le paiement de votre emplacement pour ce vide-grenier implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.